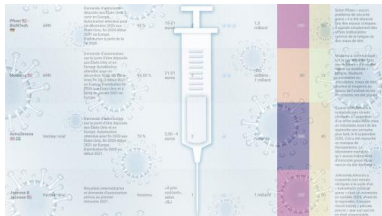


## Efficacité, prix, risques... la course effrénée aux vaccins contre le Covid-19

PAR DONATIEN HUET ET ROZENN LE SAINT  
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 30 NOVEMBRE 2020



© Adam Gault / Science Photo Library via AFP / Mediapart

Alors que la Haute autorité de la santé a présenté le 30 novembre ses recommandations quant à la future campagne de vaccination, Mediapart compare les données disponibles au fur et à mesure de leur publication par les laboratoires, pour aider à s'y retrouver parmi les produits qui devraient être distribués en France à partir de début 2021.

95 % d'efficacité pour le vaccin contre le Covid-19 de Pfizer-BioNTech, 94,5 % pour celui de Moderna et entre 62 % et 90 % selon les doses injectées pour celui d'AstraZeneca. Le peloton de tête des laboratoires engagés dans cette compétition mondiale dépose au fur et à mesure ses demandes d'autorisation de mise sur le marché auprès des autorités sanitaires. Une fois le feu vert donné, les campagnes de vaccination débuteront. Les premiers vaccins sont attendus à partir de début 2021 dans l'Hexagone.

Entre technique de vaccination, efficacité, conditions de conservation plus ou moins contraignantes, prix, capacité de production et doses prévues pour la France, Mediapart mentionne les éléments transmis par les six fabricants de vaccins sur lesquels l'Europe mise pour protéger sa population de la maladie (*sur ordinateur, scrollez horizontalement pour accéder à l'intégralité des colonnes du tableau*).

Pour s'approvisionner, la France s'est unie aux autres pays de l'Union européenne. La Commission européenne négocie en leur nom des contrats de précommandes avec les fabricants. Le but ? Sécuriser

des doses de vaccins, attendus comme le Messie dans le monde entier, en exigeant qu'une partie de la production se fasse sur le vieux continent.

Dans le tableau ci-dessus, Mediapart indique le nombre de doses pré-achetées initialement, même si, bien souvent, des options de précommandes supplémentaires ont été posées. Si les six vaccins sur lesquels l'Europe a parié pour l'heure s'avèrent tous efficaces, s'ils sont tous estimés sûrs par l'European Medicines Agency (EMA) et s'ils sont produits à temps, ils seront distribués à partir de début 2021, pour les premiers.

15 % de ces pré-achats reviennent à la France, c'est-à-dire près de 200 millions de doses en tout. Deux injections sont *a priori* nécessaires pour prévenir la survenue de signes de la maladie. La France disposerait alors de quoi vacciner près de 100 millions de personnes si tous les candidats vaccins sur lesquels elle mise s'avèrent effectivement efficaces et qu'ils obtiennent une autorisation de mise sur le marché.

Avec les trois premiers à avoir publié des résultats intermédiaires, Pfizer-BioNTech, Moderna et AstraZeneca, les pré-achats de la France permettraient déjà de vacciner plus de 40 millions de personnes. Mais ces doses vont arriver au compte-gouttes dans un premier temps, tout le monde ne pourra pas être vacciné début 2021. Le gouvernement déterminera alors les personnes prioritaires.

Emmanuel Macron **a déjà indiqué** le 24 novembre que « *nous commencerons vraisemblablement [...] par vacciner les personnes les plus fragiles, et donc les plus âgées* ». Les résidents d'établissements accueillant des personnes âgées ainsi que leur personnel recevront les toutes premières doses disponibles, selon **les recommandations** de la Haute autorité de la santé (HAS) présentées le 30 novembre. Cela représente un peu moins d'un million de personnes.

Dans un deuxième temps, les autres adultes de plus de 65 ans et le personnel soignant les plus à risque de développer des formes graves de Covid-19, comme celles présentant des signes de comorbidité tels que le

diabète, l'obésité ou encore, le fait d'avoir développé un cancer récent de moins de trois ans, suivront. Un peu moins de 15 millions de Français sont concernés.

Dans un troisième temps, les 50-65 ans, les autres personnes à risque, l'ensemble des professionnels des secteurs de la santé et du médico-social pourront recevoir des injections, ce qui représente en tout 17 millions de Français ; les opérateurs des secteurs « essentiels » (« indispensables au fonctionnement du pays [à déterminer] par le gouvernement, secteurs de la sécurité ou de l'éducation par exemple », selon la HAS), également. À ce stade, plus de 30 millions de personnes, soit près de la moitié de la population française, devraient avoir eu accès aux vaccins en priorité.

Un peu plus tard, au fur et à mesure de l'arrivée des doses à venir, dans un quatrième temps, pourront être vaccinées les personnes vulnérables et précaires comme les SDF ou celles vivant en collectivité telles que les prisonniers, ainsi que le personnel les prenant en charge, de même que « les personnes travaillant dans des lieux clos favorisant l'acquisition de l'infection (ouvriers du bâtiment, abattoirs, etc.) », selon la HAS.

Dans un cinquième temps, après l'été 2021 *a priori*, les 18-50 ans non ciblés antérieurement pourront avoir accès aux vaccins. La HAS espère récolter d'ici là suffisamment de données pour savoir si les vaccins limitent la transmission du virus en plus d'empêcher la survenue de la maladie.

L'instance attend aussi des données ultérieures pour livrer son avis sur la vaccination des enfants, non intégrés dans les essais cliniques menés par les laboratoires.

D'autres vaccins dans le monde sont en phase finale d'expérimentation, comme Cansino, Sinopharm ou Sinovac. Avant même que les essais cliniques ne soient terminés, ils ont déjà été massivement distribués en Chine. En revanche, ils ne devraient pas être vendus en Europe. L'américain Novavax est également bien placé dans cette course mondiale aux vaccins, de même que l'indien Bharat. Enfin, la Russie communique sur les performances de Spoutnik-V, mais sans transparence suffisante pour permettre une comparaison avec les résultats d'efficacité avancés par les autres fabricants à ce stade.

### Boite noire

Depuis leur mise en ligne le 27 novembre 2020, cet article et son infographie sont régulièrement mis à jour avec les dernières informations disponibles.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.